

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024	
Date d'affichage et de convocation 19 septembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 19	Etaients présents: Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Martine POUILLIE, Maurice ANDRIEU, Jean-Jacques PERCHAT, Gilles MEKLER, Georges BIRBA, Thierry TABORSKI, Olivier BECRET, Elodie SIMONE, Estelle BOCKEL, Olivier VELIN, Caroline THUEZ, Flavien PARISI, Nathalie CHEVALLIER. Pouvoirs: Francis KLEIJN à Flavien PARISI. Absents: Djemaï LASSOUED, Kadidiatou DIEBKILE, Thierry MARIN-CUDRAZ, Benoît FARRAN, Stéphanie DE CAMPOS, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG et Antoine CALDICOTE. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Christine MAHE

2024/032 – DENOMINATION DES RUES DU QUARTIER DERRIERE LES BOIS

Rapporteur : Le Maire

Dans le cadre de la construction de l'éco quartier Louvres Puiseux et plus précisément du macro lot du quartier de Derrière les Bois, dix nouvelles voies vont être créées.

Il est impératif de choisir les noms de l'ensemble de ces voies.

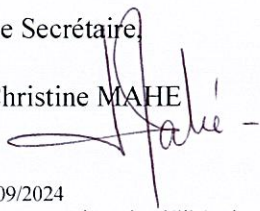
Vu la Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122.21-5 et L 2212.2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DENOMME** les dix voies du quartier Derrière les Bois comme précisé dans le plan annexé et comme suit :
 - Avenue de la forêt correspondant à la voie principale traversant le quartier d'Ouest en Est.
 - rue des séquoias correspondant à la voie nouvelle 1 sur le plan
 - rue des cèdres correspondant à la voie nouvelle 2 sur le plan
 - rue des chênes correspondant à la voie nouvelle 3 sur le plan
 - Impasse des érables correspondant à l'impasse nouvelle 1 sur le plan
 - Impasse des frênes correspondant à l'impasse nouvelle 2 sur le plan
 - Impasse des pins correspondant à l'impasse nouvelle 3 sur le plan
 - Impasse des bouleaux correspondant à l'impasse nouvelle 4 sur le plan
 - Promenade des Bords de blé correspondant à la promenade qui borde la partie nord du quartier sur le plan
 - Promenade de Derrière les Bois correspondant à la promenade qui borde la partie sud du quartier sur le plan
- **AUTORISE** le Maire à prendre et à signer tout acte lié à ces dénominations

Le Secrétaire,

Christine MAHE



Le Maire,

Yves MURRU

Fait et délibéré le 25/09/2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre.

Le Maire certifie exécutoire la présente, transmise en sous-préfecture de Sarcelles